

DÉCLARATION CONJOINTE

**PORTANT SUR LA COOPÉRATION
EN MATIÈRE DE FLUX MIGRATOIRES
ET D'INTÉGRATION DES MIGRANTS**

ENTRE

LE QUÉBEC ET LA FRANCE

Réunis à Paris, le 14 septembre 2009, la Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec, Madame Yolande James, et le Ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, Monsieur Éric Besson, constatent que la coopération en matière de flux migratoires et d'intégration des migrants constituent des enjeux prioritaires qui doivent être placés au centre du dialogue politique et de la coopération entre le Québec et la France.

Les deux ministres reconnaissent l'importance de la contribution économique, sociale et culturelle des migrants en situation régulière à la prospérité de la société d'accueil, et considèrent que le degré de réussite des personnes migrantes sur leur territoire est directement lié à l'efficacité de leurs politiques d'intégration.

Les deux ministres s'engagent à promouvoir ensemble les meilleures pratiques en matière de flux migratoires et d'intégration. À cet égard, Madame James et Monsieur Besson expriment leur intention de partager l'expérience et le savoir-faire du Québec et de la France.

Faisant suite aux décisions prises par les Premiers Ministres du Québec et de la France lors de la Quinzième rencontre alternée des Chefs de Gouvernement des 3 et 4 juillet 2008, Madame James et Monsieur Besson s'entendent pour créer rapidement un groupe de travail, composé notamment de représentants du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec ainsi que du Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, en vue :

- d'établir un mécanisme permanent de concertation et de coordination des échanges entre les Parties;
- d'assurer le partage des pratiques exemplaires de part et d'autre et le transfert d'expertise, dans les domaines des flux migratoires, de l'accueil des migrants et de leur intégration ;

- de faciliter l'échange d'informations sur la situation au Québec et en France dans les domaines des flux migratoires et de l'intégration;
- de mettre en œuvre des actions concrètes de coopération dans les domaines de l'accueil et du parcours d'intégration des nouveaux arrivants.

Les deux ministres expriment le désir que ce groupe de travail franco-québécois puisse débiter ses travaux dès le début de l'année 2010.

Fait à Paris, le 14 septembre 2009.

La Ministre de l'Immigration et des
Communautés culturelles du
Gouvernement du Québec

Le Ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de
l'Identité Nationale et du Développement Solidaire
du Gouvernement de la République française

YOLANDE JAMES



ERIC BESSON

